



Agents de Direction, Élisez vos représentants CGT à la Commission Paritaire Nationale d'Interprétation

Un enjeu pour la représentation des Agents de Direction dans toutes les instances Nationales.

Éloigner les partis pris sur les candidats aux postes d'ADD et promouvoir l'efficacité et la compétence.

À la différence des autres personnels de la sécurité sociale, les Agents de Direction élisent leurs représentants. Ce scrutin est particulier car il définira aussi **vos représentants dans les futures négociations** de la Convention collective des agents de direction.

Il est essentiel de garantir la diversité de cette représentation et de défendre les intérêts de toutes les composantes du corps des Agents de Direction sans distinction de grade ou de genre.

Dans cet objectif nous recherchons **la plus grande équité de traitement** dans les mesures salariales entre les ADD en position de Directeur, de Directeurs Adjoint d'Agent Comptable et de Sous-Directeur. La dernière catégorie plus fortement féminisée accède peu aux postes de pleine Direction. De plus, elle ne bénéficie que de 52 % des mesures de part variable et de points d'évolution alors qu'elle constitue la plus grande partie des forces vives dans le management des organismes. Elle ne bénéficie que de 5% des points de responsabilité, alors que c'est sur elle que repose l'animation des organismes au quotidien.

Agissons pour la reconnaissance de l'effort, de l'expertise et de la compétence !

Le nombre des organismes a fortement régressé depuis 2005 (1/3 en moins) alors que le nombre d'ADD a légèrement progressé avec l'entrée des ADD du régime des indépendants. C'est autant d'opportunités en moins pour les ADD en recherche de mobilités pour poursuivre leurs parcours professionnels. La limitation du nombre de points d'évolution au minimum d'attribution, et en recourant à l'attribution de parts variables qui devient le seul vecteur du développement salarial en particulier pour les sous/Directeurs traduit le dévoiement constant de la convention collective. Malgré tout un nombre important d'ADD ont atteint le plafond de la plage salariale et en l'absence de solutions de mobilité, ils se trouvent bloqués dans leur évolution salariale. Ces plages doivent être revues.

Développons de vraies opportunités de développement professionnel qui préservent la vie privée.

Ce sont tous ces enjeux qui vont devoir être défendus dans le cadre des prochaines négociations pour les ADD. Vous méritez une meilleure reconnaissance de vos expertises et de vos contributions à la sauvegarde de la Sécurité Sociale.

VOTEZ POUR DES REPRESENTANTS PUGNACES A LA CPNI

VOTEZ CGT

